

DECISION DU PRESIDENT.CA 003-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion – Présidence

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion annuelle à l'association JuriSup.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 12 janvier 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 14 janvier 2021

Bulletin d'adhésion à l'association JuriSup

NOM et prénom :

Poste occupé/Service :

Etablissement d'affectation :

Siège social (*adresse*) :

.....

N° SIRET :

Code APE :

TVA intracommunautaire :

Téléphone :

Mail :

Déclare par la présente (cocher la case correspondante) :

- agir en mon nom propre, et vouloir adhérer personnellement à l'association.
- être habilité(e) à agir au nom et pour le compte de l'établissement sus-évoqué pour procéder à son adhésion à l'association.

A ce titre, je déclare avoir pris connaissance de l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts, qui sont mis à ma disposition sur le site internet : <https://www.jurisup.fr/>

J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de m'acquitter, **durant le premier trimestre de l'année civile en cours**, par chèque ou virement sur le compte de l'association (RIB attaché), d'une cotisation annuelle d'un montant de (cocher la case correspondante) :

- 600,00 € (Universités, ComUE, établissements expérimentaux et organismes nationaux)
- 400,00 € (autres établissements)
- 40,00 € (personne physique)

Fait à , le
...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et si vous le souhaitez (c'est-à-dire si vous avez coché la case l'acceptant), recevoir nos actualités et accéder au forum d'échange ; les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion, en aucun cas ces données ne seront cédées à des tiers.



cocher la case correspondante

J'accepte de recevoir des informations de la part du réseau sur mon adresse électronique professionnelle : oui non

J'autorise Jurisup à publier mes coordonnées professionnelles sur le site internet du réseau : oui non

A défaut, j'ai pris note de l'impossibilité d'accéder au forum.

En outre, le recueil du consentement des utilisateurs du forum se fera lors de leur connexion à celui-ci.

Vous pouvez, en vertu du règlement européen sur la protection des données personnelles, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent à l'adresse suivante contact@jurisup.fr